

ÉVALUATION EXTERNE NON CERTIFICATIVE 2017

FORMATION MATHÉMATIQUE

5^e ANNÉE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



DOSSIER DE L'ENSEIGNANT

ES
ÊTRE
RIETE
VOLUME
SOLUTION
MASSE
DONNÉES
ESTIMER VÉRIFIER
REPAI
LONGUEUR
S
INTÉ
RAITEM
ON SURFACE VOLUME ADDITION AIRE CALCUL RÉSOLUTION DE PROBLÈME SOLUTION DIAGRAM
ÉRIFIER MOYENNE DENOMINATEUR DIVISION GRANDS NOMBRES INTERSECTION AIRE
MULTIPLICATION NOMBRES PERIMÈTRE PROPRIÉTÉ SOUSTRACTION SURFACE VOLUME ADDITI
ESTIMER VÉRIFIER MOYENNE DENOMINATEUR INTERSEC
MASSE **GRANDEURS** MULTIPLICATION NOMBRES PERIMÈTRE PROPRIÉTÉ
VOLUME ADDITION AIRE CALCUL RÉSOLUTION DE PROBLÈME SOLUTION DIAGRAMME GRA
ONNÉE SCHÉMA TRAITEMENT DE DONNÉES DÉMARCHE SITUATION PROBLÈME OPÉRATION
LOGIQUE QUESTION ESTIMER VÉRIFIER MOYENNE DENOMINATEUR DIVISION FRACTIO
ECTION GRAPHIQUE TABLEAU
SITUATION PROBLÈME OPÉRATION LOGIQUE QUESTION ESTIMER VÉRIFIER MOYENNE DENOMINATEUR
E SOUSTRACTION SURFACE VOLUME A
GRANDEURS INTERSECTION LARGEUR LONGUEUR MASSE MULTIPLICATION NOMBRES PERIM
C A L C U L

SOMMAIRE

LES ÉVALUATIONS EXTERNES NON CERTIFICATIVES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	5
LES ÉTAPES CLÉS D'UNE ÉVALUATION EXTERNE NON CERTIFICATIVE	6
Conception de l'épreuve	6
Passation dans les établissements scolaires	6
Correction et encodage des résultats	6
Analyse des résultats	6
Résultats et commentaires	6
Pistes didactiques	7
Évaluation du dispositif	7
L'ÉPREUVE 2017	8
Contenu de l'épreuve	8
Questions et réponses de formats différents	9
Compétences évaluées	9
Calendrier de l'épreuve 2017	10
CONSIGNES DE PASSATION	11
MODALITÉS DE CORRECTION	12
Quelques situations particulières	12
Encodage des résultats	12
Échantillon destiné à l'analyse des résultats	12
GUIDE DE CODAGE	13
CONTACTS UTILES	18

Le groupe de travail chargé d'élaborer l'épreuve est composé de :

Caroline BEELEN, enseignante ;

Séverine COCRIAMONT, enseignante ;

Françoise CRÉPIN, chercheuse au Service d'analyse des Systèmes et Pratiques d'enseignement de l'ULg ;

Vanessa DESPONTIN, enseignante ;

Julie FRUSCH, chargée de mission au Service général du Pilotage du Système éducatif ;

Gilberte HAVART, inspectrice ;

Dominique LEGRAND, conseiller pédagogique ;

Valérie LEONARD, conseillère pédagogique ;

Etienne MAZAY, conseiller pédagogique ;

Marie-Noëlle MEERSSEMAN, chargée de mission au Service général du Pilotage du Système éducatif ;

Valérie RADOUX, enseignante ;

Dominique REIP, inspectrice ;

Donatella ROCHEFORT, inspectrice ;

Quentin SOHY, enseignant ;

Pierre STEVENS, enseignant ;

Christophe VANDERROOST, conseiller pédagogique ;

Jean-Marc WILLAIN, conseiller pédagogique ;

Olivier ZANCHETTA, inspecteur.

LES ÉVALUATIONS EXTERNES NON CERTIFICATIVES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Les évaluations externes non certificatives visent à informer chaque équipe éducative sur le niveau de ses élèves et permettent de diagnostiquer les difficultés rencontrées afin de proposer des pistes d'actions pédagogiques.

Elles sont organisées dans les classes de 3^e primaire, 5^e primaire et dans une année d'études au sein des 2^e ou 3^e degrés de l'enseignement secondaire.

Ces évaluations se déroulent selon un cycle triennal et portent successivement sur le français, sur la formation mathématique et sur l'initiation scientifique ou la formation historique et géographique.

Cette année scolaire, les élèves de 3^e et 5^e primaire, ainsi que ceux de 4^e secondaire de section de transition (enseignement général, technique et artistique de transition) passeront une épreuve portant sur la formation mathématique.

Elle est obligatoire pour les élèves fréquentant l'enseignement ordinaire.

Pour ceux issus de l'enseignement spécialisé, la participation est laissée à l'appréciation de chaque conseil de classe en fonction du niveau d'apprentissage atteint par chacun.

Étant donné qu'il s'agit d'évaluations externes non certificatives, les résultats obtenus par les élèves à ces évaluations ne peuvent en aucun cas sanctionner leur parcours scolaire.

Après la passation, les membres du Service général de l'Inspection ainsi que les conseillers pédagogiques, peuvent apporter leur appui aux équipes éducatives dans l'analyse et l'exploitation des résultats des évaluations externes non certificatives et des pistes didactiques.

L'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) propose aussi des journées de formation visant notamment à construire et mettre en œuvre des stratégies pédagogiques et organisationnelles susceptibles d'améliorer les résultats.

Les épreuves des années précédentes sont disponibles sur la page
www.enseignement.be/evaluationsexternes

LES ÉTAPES CLÉS D'UNE ÉVALUATION EXTERNE NON CERTIFICATIVE

CONCEPTION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve à laquelle vous participez a été élaborée par un groupe de travail composé de différents acteurs du monde éducatif. Ce groupe de travail choisit les compétences à évaluer dans la discipline concernée et rédige l'épreuve en tenant compte des contraintes organisationnelles qu'engendre une évaluation à large échelle (durée de passation, cohérence et clarté des corrections...).

Avant la passation, chaque épreuve a été prétestée afin d'en assurer la pertinence et la validité.

PASSATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les modalités de passation que les directions et les enseignants doivent respecter précisent le calendrier, les durées des différentes parties de l'épreuve, les consignes à donner aux élèves...

CORRECTION ET ENCODAGE DES RÉSULTATS

Les modalités de correction des items ont été élaborées parallèlement à leur conception de manière à réduire au maximum les biais de subjectivité dans la correction.

Les codes correspondant aux réponses des élèves seront soigneusement compilés dans la grille informatique disponible sur la page : www.enseignement.be/evaluationsexternes

ANALYSE DES RÉSULTATS

La grille informatique apporte des informations globales relatives à la classe. Elle permet notamment d'obtenir le score global, différents sous-scores de l'épreuve ainsi que la proportion des élèves de la classe qui ont réussi chaque item. Il est aussi possible de repérer les items et les groupes d'items les mieux réussis par les élèves. L'analyse de la grille apporte également des informations plus spécifiques par élève : nombre d'abstentions, nombre d'erreurs, score total, sous-scores...

Comme le stipule le décret du 2 juin 2006, les résultats ne peuvent en aucun cas servir à un classement entre élèves ou entre écoles, ni à aucune autre forme de publicité. Par ailleurs, les membres du personnel, les Pouvoirs Organisateurs, les inspecteurs et les conseillers pédagogiques qui ont connaissance des résultats obtenus à l'évaluation externe non certificative sont tenus à cet égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du Code pénal est d'application.

RÉSULTATS ET COMMENTAIRES

Les résultats d'un échantillon représentatif de l'ensemble des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont publiés dans le document *Résultats et commentaires*. Ce document permet aux enseignants de situer les résultats de leurs élèves par rapport au niveau moyen des élèves de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également par rapport aux résultats des élèves qui fréquentent une implantation bénéficiant ou non de l'encadrement différencié. Les enseignants peuvent donc relativiser les résultats de leurs élèves en fonction de leur contexte, mais également discerner leurs difficultés et leurs forces. Les inspecteurs et les conseillers pédagogiques ont accès aux résultats des établissements dans lesquels ils exercent leur fonction. Ils sont invités à apporter leur appui dans l'analyse de ceux-ci.

PISTES DIDACTIQUES

Sur la base des constats issus de l'analyse des résultats de l'échantillon représentatif, des activités pédagogiques sont proposées par le groupe de travail et publiées dans le document *Pistes didactiques*. Ces pistes envisagent des actions concrètes et/ou des démarches d'apprentissage qui visent à améliorer la maîtrise des compétences ciblées par l'évaluation.

ÉVALUATION DU DISPOSITIF

Après chaque évaluation externe, les chefs d'établissements et les enseignants sont invités à faire part de leurs avis, suggestions et commentaires par le biais de questionnaires. Ceux-ci sont traités de façon anonyme et visent à améliorer le dispositif dans son ensemble.

L'ÉPREUVE 2017

CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette année, les groupes de travail chargés d'élaborer les épreuves de 3^e et de 5^e années primaires se sont concentrés exclusivement sur deux domaines de la formation mathématiques, définis dans les *Socles de compétences* :

- les nombres ;
- les grandeurs.

Pour l'épreuve de 5^e primaire, les items se répartissent de la façon suivante :

DOMAINE	NOMBRE D'ITEMS
Nombres : organiser les nombres par familles	10
Nombres : calculer	59
Grandeurs : comparer, mesurer	12
Grandeurs : opérer, fractionner	29

Dans le domaine des nombres, le test accorde une place prépondérante aux opérations. Dans le domaine des grandeurs, les trois compétences visées¹ occupent une place relativement équilibrée, mais *opérer, fractionner* compte plus d'items que *comparer, mesurer*.

Il faut souligner ici qu'il ne s'agit nullement d'établir une quelconque hiérarchie entre les domaines ou les compétences de la formation mathématique. Cette limitation du champ de l'évaluation a pour objectif d'extraire un maximum d'informations destinées à affiner le diagnostic concernant le niveau de compétence atteint dans les domaines concernés, sachant que ces derniers posent régulièrement problème aux élèves, notamment lors de la passation de l'épreuve certificative du CEB.

Par exemple, calculer est évalué au travers de 59 items qui placent l'élève dans des situations variées : calcul mental ou écrit décontextualisé, identification de l'opération qui correspond à une situation, résolution de petits problèmes, compréhension des démarches et procédures qui permettent de faciliter un calcul (ébauche de l'utilisation des propriétés des opérations), etc.

Les groupes de 3^e et de 5^e années primaires ont construit des épreuves portant sur les mêmes compétences (avec des niveaux d'exigences adaptées) de façon à pouvoir établir un diagnostic en continuité. Vu le moment de passation, les concepteurs de l'épreuve ont eu le souci de construire des questions en tenant compte des contenus généralement développés dans le courant de la deuxième étape. Certaines compétences visées sont donc encore en construction. Le diagnostic informera donc sur le niveau de maîtrise de différents contenus enseignés, mais également sur le chemin qui reste à parcourir jusqu'au terme de la deuxième étape.

¹ Voir les compétences évaluées en page 9

QUESTIONS ET RÉPONSES DE FORMATS DIFFÉRENTS

La majorité des questions de l'évaluation sont des questions ouvertes à réponses brèves, la réponse attendue étant le plus souvent un nombre. Ceci ne signifie pas que les démarches sollicitées ne peuvent pas être complexes. Ce type de questions permet une correction aisée et harmonisée pour tous.

D'autres questions de l'épreuve s'apparentent à des questions ouvertes à réponses construites. Celles-ci concernent le tracé de figures (par exemple, tracer un quadrilatère de même périmètre qu'une figure fournie) et les opérations écrites à poser et effectuer correctement.

Les questions fermées à choix multiple (QCM) représentent 32 items sur les 110 que compte l'épreuve. Pourtant, la complexité des questions n'est pas toujours liée à leur format. Certaines QCM peuvent exiger de la part de l'élève un raisonnement et des démarches complexes. C'est par exemple le cas à l'item 28 où l'élève doit choisir parmi quatre opérations celle qui correspond à une situation donnée. Ceci exige une analyse approfondie de la situation et des quatre propositions, certains distracteurs se révélant très attractifs.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Une partie importante de l'épreuve (un peu plus de la moitié des items) met en jeu des compétences qui visent la capacité des élèves à donner du sens aux opérations telles que *Utiliser les propriétés des opérations*, et *Utiliser l'égalité en terme de résultat et en terme d'équivalence*. Ces compétences sont en effet à développer tout au long de la scolarité dans le but d'amener les élèves à réfléchir sur le calcul et non simplement exécuter des calculs, à prendre conscience des opérations et de leurs propriétés, à enrichir leur rapport à l'égalité dans le sens d'une relation d'équivalence et non seulement comme le signal de l'exécution d'un calcul, à enrichir leurs stratégies numériques comme par exemple les stratégies de compensation, l'identification de la structure des calculs, etc.

Les trois compétences visées dans le domaine des grandeurs ont été identifiées comme posant le plus de problèmes lors des autres évaluations externes non certificatives et lors du CEB.

Les compétences et les savoir-faire évalués dans l'épreuve et les items correspondants sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

DOMAINE DES NOMBRES (69 items)		
COMPÉTENCE	NOMBRE D'ITEMS	ITEM
Calculer : construire des tables	19	1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19
Calculer : identifier et effectuer des opérations dans des situations variées	24	20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43
Calculer : utiliser les propriétés des opérations	16	44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59
Organiser les nombres par famille : décomposer, recomposer	10	60-61-62-63-64-65-66-67-68-69

DOMAINE DES GRANDEURS (41 items)		
COMPÉTENCE	NOMBRE D'ITEMS	ITEM
Opérer, fractionner : résoudre des problèmes simples de proportionnalité directe	12	70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81
Comparer, mesurer : construire et utiliser des démarches pour calculer des périmètres, des aires et des volumes	12	82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93
Opérer, fractionner : fractionner des objets en vue de les comparer	17	94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110

CALENDRIER DE L'ÉPREUVE DE 2017

Cette année l'évaluation externe non certificative se déroulera entre **le 9 et le 13 octobre 2017**.

En 5^e année primaire, il s'agit de programmer trois séances de test de longueurs légèrement différentes. Elles ne peuvent être consécutives : elles seront séparées au minimum par une récréation ou, idéalement, ne se dérouleront pas le même jour. Les différentes parties seront présentées aux élèves dans l'ordre du carnet.

PARTIE 1
1^{re} partie chronométrée de 110 secondes Items 1 à 12
2^e partie de 60 minutes maximum Items 13 à 43

PARTIE 2
1^{re} partie chronométrée de 30 secondes Items 44 à 45
2^e partie de 50 minutes maximum Items 46 à 81

PARTIE 3
60 minutes maximum Items 82 à 110

CONSIGNES DE PASSATION

Il est légitime que chaque enseignant ait le souci de respecter les différences entre ses élèves. Toutefois, pour que la validité de l'épreuve soit assurée, **il est impératif que la passation se déroule dans les mêmes conditions pour toutes les classes**. Les consignes de passation permettent de garantir la pertinence des informations recueillies par ces évaluations.

Nous conseillons à toutes les personnes chargées de la passation de lire préalablement l'intégralité de ce dossier et de l'épreuve.

Même si les élèves passent l'épreuve en compagnie de leur enseignant attitré, la présentation du carnet ne leur est peut-être pas familière ; il semble opportun de les informer et de les rassurer quant à cette passation.

Quelques jours avant le début de l'évaluation, décrivez-leur ce qu'est une évaluation externe non certificative en leur expliquant, par exemple, que :

- tous les élèves de leur année, de toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (environ 50 000 enfants) participent à ce test durant la même semaine ;
- cette épreuve n'aura aucune conséquence sur les résultats indiqués dans le bulletin, mais il est toutefois important d'effectuer le travail le plus sérieusement possible car elle a pour objectif de cerner les difficultés rencontrées par les élèves afin de chercher différents moyens d'y remédier.

Aucun document ne sera remis aux élèves avant la passation. Le carnet de chaque élève sera repris en fin de séance et redistribué lors des suivantes pour poursuivre l'épreuve.

Le premier jour de la passation, il est demandé aux élèves de compléter le cadre de la couverture du carnet : nom, prénom, classe, numéro d'ordre et école. Il s'avère utile de vérifier ces informations lors de la reprise des documents.

Avant chaque séance, l'enseignant repère, avec les élèves, les pages relatives à la partie considérée. Lors de cette découverte, il est utile de leur expliquer que les séries de cases carrées à droite des questions seront utilisées pour la correction et qu'ils ne doivent donc pas s'en préoccuper.

CONSIGNES SPÉCIFIQUES À L'ÉPREUVE DE 5^e ANNÉE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

- Plusieurs items de l'épreuve doivent être réalisés par les élèves en un temps limité, identique pour tous. Veillez donc à disposer d'un chronomètre ou de cette fonction sur un smartphone. Ces items sont situés en début de partie 1 (80 secondes pour les items 1 à 10, puis 30 secondes pour les items 11 et 12) et en début de partie 2 (30 secondes pour les items 44 et 45). Quand le temps prévu est écoulé, demandez à tous les élèves de s'interrompre et assurez-vous qu'ils passent ensuite à la question suivante.
- Pour les parties 1 et 2, assurez-vous que les élèves n'utilisent pas leur latte. En revanche pour la partie 3, les élèves doivent disposer d'une latte graduée.
- Insistez sur l'importance d'une lecture attentive des consignes.
- Pour certaines questions, l'élève dispose d'une zone de travail facultative. Expliquez-leur qu'il s'agit d'un petit espace qu'ils peuvent utiliser ou non (comme un petit brouillon).
- Le vocabulaire du carnet a été soigneusement choisi et les concepteurs de l'épreuve considèrent que ce vocabulaire appartient au lexique de la discipline. Dans un souci de standardisation des conditions de passation, il est demandé de ne pas clarifier des mots incompris.
- L'utilisation de dictionnaires ou d'autres référentiels n'est pas autorisée pendant la réalisation de l'épreuve, ceci à nouveau afin de garantir des conditions de passation identiques pour tous les élèves.

MODALITÉS DE CORRECTION

Les corrections et l'encodage des résultats seront effectués collectivement par tous les enseignants concernés par ces évaluations, sous la responsabilité du chef d'établissement. Ils devront être clôturés pour le **vendredi 20 octobre 2017 au plus tard**.

Ces corrections se feront dans le respect du guide de codage que vous trouverez dans les pages suivantes. Ces tableaux fournissent un ensemble de critères standardisés pour juger de la qualité des réponses obtenues. Vous indiquerez directement dans le carnet de l'élève un code pour chaque item dans les cases numérotées.

Pour toutes les questions relatives aux corrections du test, vous pourrez contacter :

- au Service général du Pilotage du Système éducatif, Marie-Noëlle MEERSSEMAN, 02/690 80 62 ;
- au Service d'analyse des Systèmes et des Pratiques d'enseignement de l'ULg, Françoise CRÉPIN, 04/366 20 57.

QUELQUES SITUATIONS PARTICULIÈRES

- Un élève a été absent à l'ensemble de l'épreuve : notez le code « a » dans la colonne « Élève absent(e) à la totalité de l'épreuve ».
- Un élève a été absent à une partie de l'épreuve : notez le code « a » dans les cases qui correspondent à tous les items non résolus suite à cette absence.
- Un élève ne respecte pas parfaitement la consigne (par exemple, il entoure sa réponse au lieu de la cocher, il n'indique pas la réponse à l'endroit prévu...) : s'il est possible de comprendre sa réponse, elle doit être codée sans tenir compte de ce paramètre.
- Un élève mentionne plusieurs réponses pour un même item (il coche plus de cases que demandé) : la réponse est considérée comme incorrecte et reçoit le code « 0 ».
- **En cas de doute sur l'attribution d'un code plutôt qu'un autre : l'enseignant cherche autant que possible à déterminer si la réponse peut être équivalente à celle fournie dans la grille de codage. L'organisation mise en place pour les corrections peut aussi permettre de résoudre collectivement ces hésitations.**

ENCODAGE DES RÉSULTATS

Une fois les épreuves codées dans les carnets des élèves, les codes devront être retranscrits dans les grilles d'encodage prévues et fournies par le Service général du Pilotage du Système éducatif à l'adresse suivante :

www.enseignement.be/evaluationsexternes

UNE GRILLE PAR CLASSE

La grille est conçue pour calculer automatiquement les résultats moyens par item et par compétence, pour chacun des élèves, et pour l'ensemble de la classe. Les élèves y sont répertoriés selon le numéro d'ordre qui leur a été attribué au moment de la passation.

ÉCHANTILLON DESTINÉ À L'ANALYSE DES RÉSULTATS

Les écoles dont les classes ont été sélectionnées pour composer l'échantillon en seront informées après la passation. Les grilles informatiques de résultats de toutes ces classes devront être renvoyées au Service général du Pilotage du système éducatif. Afin d'affiner l'analyse des résultats, les enseignants de l'échantillon recevront un questionnaire de contexte à compléter.

GUIDE DE CODAGE

Les réponses attendues à chacun des 110 items composant l'évaluation de formation mathématique sont décrites dans le tableau ci-dessous. La règle générale est la suivante :

	Code
Réponse correcte et complète	1
Réponse incorrecte ou plus de réponses qu'attendu (pour les QCM)	0
Absence de réponse	9
Absence de l'élève	a

PARTIE 1

Question	Item	Réponse
1	1	32
	2	54
	3	56
	4	8
	5	48
	6	12
	7	22
	8	480
	9	4,8
	10	480
2	11	168
	12	208
3	13	<u>Les six</u> réponses correctes : 16 25 36 49 64 81
4	14	3,2
	15	32
	16	320
	17	320
	18	3200

PARTIE 1

Question	Item	Réponse
5	19	Les trois réponses correctes : 5 3 15
6	20	14
7	21	350 : 50
	22	350 × 50
	23	350 – 50
8	24	4
	25	12 OU 6 × 2
	26	× 4 OU + 48 + 48 + 48 Remarque Le(s) signe(s) opératoire(s) est (sont) obligatoire(s).
9	27	<input checked="" type="checkbox"/> Au cours de la 2^e partie, Robert a perdu 4 billes. (proposition 2)
10	28	<input checked="" type="checkbox"/> (15 × 4€) + (2 × 5€) (proposition 2)
	29	<input checked="" type="checkbox"/> (4 × 15€) – (2 × 5€) (proposition 1)
	30	<input checked="" type="checkbox"/> (4 × 15€) + (2 × 5€) (proposition 4)
11	31	54
12	32	+ –
	33	+ × OU + :
	34	: :
13	35	+
	36	–
	37	×
	38	–
14	39	2 × 34
	40	60 × 34 OU expression équivalente
	41	68 + 2040 OU 34 × 62
	42	2 685,27 (opération correctement posée, reports corrects)
	43	2 160 (opération correctement posée, retenue et compensation correctes)

PARTIE 2

Question	Item	Réponse
15	44	450
	45	500
16	46	<input checked="" type="checkbox"/> (57 × 100) – 57 (proposition 1)
	47	<input checked="" type="checkbox"/> (17 × 10) + 17 (proposition 3)
	48	<input checked="" type="checkbox"/> 13 : 2 (proposition 2)
17	49	1088
	50	0
18	51	=
	52	≠
	53	=
	54	≠
19	55	L'élève a sélectionné <u>les deux</u> propositions correctes (propositions 1 et 4) : <input checked="" type="checkbox"/> (100 × 15) – (10 × 15) <input checked="" type="checkbox"/> (90 × 10) + (90 × 5)
	56	L'élève a sélectionné <u>les deux</u> propositions correctes (propositions 2 et 3) : <input checked="" type="checkbox"/> (85 × 10) – 85 <input checked="" type="checkbox"/> (80 × 9) + (5 × 9)
20	57	<input checked="" type="checkbox"/> 117 + 34 + 83 + 66 (proposition 3)
	58	727 + 4398 + 1273
	59	78 + 265 + 22 + 759
21	60	0,9
	61	1,5
	62	0,09
	63	2,5
22	64	1000
	65	500
	66	2500
	67	2000
23	68	<u>Les neuf</u> réponses correctes : 5 – 5 2,5 – 2,5 0,5 – 0,5 – 0,5 – 0,5 – 0,5 (OU 1/2)
	69	<u>Les huit</u> réponses correctes : 15 – 15 – 15 – 15 – 15 45 – 45 90

PARTIE 2

Question	Item	Réponse
24	70	128
	71	24
	72	60
25	73	2
	74	4
	75	1
	76	10
26	77	75
27	78	30
28	79	40
	80	160
29	81	<input checked="" type="checkbox"/> Combien de m² peut-on peindre avec 4 litres ? (proposition 4)

PARTIE 3

Question	Item	Réponse
30	82	Rectangle de 4 sur 2 OU rectangle de 5 sur 1 OU carré de 3 sur 3
	83	Rectangle de 4 sur 2 OU rectangle de 8 sur 1
31	84	A ET B
	85	B ET C
32	86	22
	87	15
33	88	Une figure de <u>16 cm de périmètre</u> est tracée. <div style="background-color: #cccccc; padding: 2px; display: inline-block; margin: 5px 0;">Remarque</div> C'est la notion de périmètre qui est visée ; accepter les tracés imprécis si le périmètre est 16.
34	89	C
	90	A
35	91	<u>Les trois</u> réponses sont correctes : 10 6 16
	92	<u>Les trois</u> réponses sont correctes : 4 3 3
	93	27

PARTIE 3

Question	Item	Réponse
36	94	$\frac{5}{10}$ OU $\frac{1}{2}$ OU équivalent
	95	$\frac{2}{10}$ OU $\frac{1}{5}$ OU équivalent
37	96	4 parts entières sur 8 sont coloriées (contiguës ou non).
	97	2 parts entières sur 8 sont coloriées (contiguës ou non).
	98	1 part entière sur 8 est coloriée.
38	99	B ET D
39	100	$\frac{1}{5}$
40	101	8 parts égales tracées et 3 coloriées (contiguës ou non)
	102	4 parts égales tracées (ou 8) et 3 coloriées (ou 6) (contiguës ou non)
	103	6 vis entourées
	104	12 vis entourées
41	105	4 parts égales (horizontales ou verticales ou diagonales)
	106	4 parts égales (horizontales ou verticales ou diagonales) ET <u>réponse différente</u> de l'item 105
	107	4 parts égales (horizontales ou verticales ou diagonales) ET <u>réponse différente</u> des items 105 et 106
42	108	$\frac{10}{15}$ OU $\frac{2}{3}$ OU équivalent
43	109	NON
	110	OUI

CONTACTS UTILES

Si des problèmes se présentent lors de l'organisation de la passation ou de la correction, il est possible de contacter :

POUR UN PROBLÈME D'ORDRE GÉNÉRAL :

- **Marie-Noëlle MEERSSEMAN**
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Service général du Pilotage du Système éducatif
02 / 690 80 62 (fax : 02/690 82 39)
marie-noelle.meersseman@cfwb.be

POUR UN PROBLÈME RELATIF À L'ÉPREUVE UNIQUEMENT

- **Françoise CRÉPIN**
Chercheuse au Service d'analyse des Systèmes et Pratiques d'enseignement de l'ULg
04 / 366 20 57
f.crepin@ulg.ac.be



p5

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement
Service général du Pilotage du Système éducatif
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000
Impression : DESMET-LAIRE - contact@desmetlaire.be
Graphisme : Olivier VANDEVILLE - olivier.vandeville@cfwb.be
Septembre 2017

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcf.be
Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général
La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française »
visée à l'article 2 de la Constitution